



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20231116-VI-DEL-2023-082-DE
Date de transmission : 21/11/2023
Date d'acceptation en préfecture : 21/11/2023

Date de convocation : 10 novembre 2023
Date d'affichage : 10 novembre 2023
Nombre de membres en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 33

Délibération n° VI-DEL-2023-082

Objet : Motion pour la construction d'une nouvelle cuisine municipale

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par Mme Sana AABIBOU, M. Jean-Michel JOSSO représenté par Mme Françoise PYBOT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE.

ETAIENT ABSENTS : M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Kadiatou LY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

Madame BINET-DEZERT expose ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20231116-VI-DEL-2023-082-DE
Date de télétransmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023

La volonté de privatiser ne date pas d'hier. 1979 ! C'est l'année de création de la structure municipale qui instaurait le collectivisme dans un domaine inattendu, à savoir la fourniture des repas aux petits et petites Étampois(es). Pour l'époque, au-delà des aspects partisans, c'était une véritable révolution. Le maire de l'époque, M. Lefranc, avait anticipé l'ouverture des nouvelles écoles et généralisé la fourniture des repas aux écoles maternelles. Cette structure de proximité est le fruit de la volonté de femmes et d'hommes, qui ont introduit l'idée que l'ensemble des repas devaient être confectionnés au plus près des Étampois, permettant ainsi de minimiser les dépenses, de développer l'économie locale, et de structurer un réseau de fournisseurs de proximité (agriculteurs et maraichers). Cette vision de long terme permettait à la ville d'être son propre fournisseur à prix coûtant en sécurisant l'ensemble de la chaîne alimentaire à destination de nos enfants.

2024 ! Le privé débarque comme dans de nombreux domaines sous les mandats du Maire actuel : eau, éclairage public, entretien des bâtiments, fourrière.... Et maintenant c'est au tour des repas des petites et des petits de notre ville et de certains de nos aînés. Il y a là un manque de volonté, ces 18 dernières années, de pérenniser les investissements que des générations d'Étampois ont consentis à financer, pour obtenir un repas au juste prix et de qualité. La structure s'avère inadaptée aujourd'hui pour poursuivre l'aventure car, fort logiquement, entre 1979 et aujourd'hui, la population Étampoise a augmenté. La cuisine centrale d'Étampes sert 2300 repas à destination de 23 sites, avec 14 personnes employées et deux agents chargés du portage des repas à domicile.

Le projet de la majorité consiste en une privatisation totale, avec perte des compétences internes, et abandon de l'ensemble des investissements effectués, à hauteur de 1 372 000€ sur les 10 dernières années. Tout cela s'est fait à pure perte si la privatisation est actée.

Cette tentative de privatisation est un copier/coller du projet avorté de 2016 avec les mêmes méthodes caricaturales, insultantes et violentes.

Face à la fronde, la majorité s'était pourtant engagée, en 2016, à reconstruire la cuisine.

Garder la cuisine municipale, c'est une question de bon sens. Après avoir dénoncé le projet de privatisation de 2016, nous avons obtenu de la « majorité Franck Marlin » l'engagement que la cuisine municipale serait reconstruite. A l'époque, cette même majorité prétendait même qu'il n'avait jamais été question de privatisation ! Voici l'extrait d'Étampes info n°01033 du 05 février 2016 actant la reconstruction de la cuisine municipale : « Après une phase diagnostique, le 14 janvier, tous les agents ont été invités à assister au compte-rendu des experts. « 3 projets nous ont été exposés. L'extension de la Cuisine municipale pour un montant de 3,2M€, sa reconstruction sur un autre terrain pour un montant de 3 M€ ou la construction d'une Cuisine centrale intercommunale qui pourrait nous permettre de préparer près de 5000 repas par jour. La municipalité n'a en effet jamais évoqué une quelconque privatisation. Nous attendons la décision du maire, en toute confiance, car nous le savons très attaché au service public ainsi qu'à notre travail et nos compétences au service de la collectivité.

Trahir la confiance de celles et ceux qui portent à bout de bras la cuisine municipale est abjecte. 8 années plus tard, vos engagements de 2016 se traduisent par la fermeture, en 2024, de la cuisine municipale. Elle est sacrifiée sur l'autel d'un plan d'économie présenté à la chambre régionale des comptes, bien caché aux Étampois et aux Étampois. La majorité a laissé les agents s'épuiser

Les élus municipaux de la majorité ont su faire évoluer la cuisine pour suivre l'augmentation démographique de la ville, mais sans jamais intervenir en profondeur sur le bâti ou accroître les effectifs.

Ces effectifs ont même diminué, ces cinq dernières années, le nombre d'agents étant passé de 18 à 14, sans baisse de la quantité de travail. Ces choix comptables ont conduit, fort logiquement, à l'épuisement des agents, que la majorité résume et caricature en un manque de compétences. Ce comportement est inqualifiable.

Le dernier directeur de la cuisine centrale, faute de projet alternatif tourné sur notre territoire et ses racines agricole, a quitté notre commune en mars 2023. Votre majorité a acté un départ pour « raisons personnelles » en Conseil municipal. Ces « raisons personnelles » se résument par votre absence de vision, et votre incapacité financière à investir dans la structure et les projets qui s'y attachent. Un projet alternatif est possible et nécessaire !

Les manœuvres et les circonvolutions déployées par la majorité pour masquer à la population son projet de privatisation montrent pourtant une chose : un projet alternatif est possible.

Une reconstruction était possible. La municipalité avait en effet, dès 2010, dépensé 50 000€ dans une étude (dite « rapport Cantineo ») pour déterminer l'investissement nécessaire à la restructuration de la cuisine centrale ou à la création d'un nouveau bâtiment. Le montant de l'investissement se situant approximativement entre 2 et 3 millions d'euros en fonction du projet, le rapport a pris la poussière pendant 14 ans. A défaut de reconstruction, l'investissement nécessaire sur le bâti actuel était estimé à 430 000€.

Aujourd'hui, vous affirmez que ce montant est insurmontable pour les finances communales, justifiant ainsi la privatisation. Mais ces estimations datent de 2010 : 13 ans pendant lesquelles vous n'avez rien fait, 13 ans sans réaliser les investissements que vous saviez pourtant vitaux à la poursuite de l'activité de la cuisine.

Considérant que le projet de cuisine centrale, pensé en 1979, est un projet novateur plus que jamais nécessaire pour entretenir les circuits courts, l'économie de proximité l'autonomie alimentaire locale

Considérant que le mouvement général des villes est actuellement à la remunicipalisation de la confection des repas, à la structuration de régies et de coopératives agricoles pour alimenter les cantines, à l'instar des projets développés à Ris-Orangis ou à Moissy-Cramayel ;

Considérant la nécessité de ne pas trébucher sur un manque de perspectives et de capacité de projection de long terme, bien au-delà des contingences politiques et des 6 ans de mandat municipal,

Considérant la nécessité de ne pas perdre les investissements déjà réalisés, et les compétences internes accumulées par des agents fidèles et dévoués ;

Considérant le niveau élevé de l'inflation alimentaire, à hauteur de 13% par an, qui appelle à conserver la maîtrise de la production alimentaire et de son coût pour les finances communales ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'acter dès à présent sa volonté de renoncer au projet de privatisation ;
- De considérer qu'au vu de l'état du bâti, le projet de reconstruction de la cuisine centrale reste le seul projet viable ;
- D'appeler le Maire et sa majorité et à se saisir des conclusions du rapport Cantineo, le cas échéant en les actualisant, pour entamer au plus vite cette reconstruction ;

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20231116-VILLE-2023-082-DE
Date de réception en préfecture : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023

- D'appeler le Maire et sa majorité à minimiser le coût de cette reconstruction pour les finances communales, en s'appuyant sur le Plan Alimentaire Territorial comme outil de planification, en mobilisant l'ensemble des partenaires intéressés à la mutualisation du projet, ainsi que les diverses subventions, de l'ADEME, du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, disponibles pour construire une cuisine municipale novatrice, thermiquement soutenable, écologiquement vertueuse et alimentée en circuits courts.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Par 22 voix (MM MARLIN, DALLERAC, HEBERT, JOSSO, MEJERI, NOLLEAU, GHENAÏM, KEÏTA, JULISSON, COENNE, ZOGBA, SIGMAN, MMES GIRARDEAU, DELAGE, PYBOT, SY, AABIBOU, MASURE, PABOUDJIAN, LEROY, AÏD, KEBELI) **rejette** la motion pour la construction d'une nouvelle cuisine municipale présentée par Mme BINET-DEZERT, 8 voix (MM BAYART, HILLAIRE, CORBEL, MARCELIN, MMES TARTARIN, ROYERE, BINET-DEZERT, COMMEIGNES) approuve la motion. 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote (MM MEZIANE, TURLOTTE, MME TRAN QUOC HUNG).



Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 21 NOV. 2023 et de sa réception par le représentant de l'Etat.